

La carte VITALE automatise le remboursement de la participation sécurité sociale. Pour que la participation mutuelle soit versée à la suite, également de manière automatique, il est nécessaire d'établir un lien informatique NOEMIE entre votre centre de sécurité sociale et la mutuelle.

Si ce lien n'est pas opérationnel, il est nécessaire que vous nous adressiez une copie de votre attestation de droit sécurité sociale sur laquelle figure les coordonnées technique de votre centre de gestion du régime obligatoire. Ces coordonnées nous sont utiles pour l'activation du lien NOEMIE.

Toutefois, certains organismes de gestion du régime obligatoire ne permettent pas la mise en place du lien NOEMIE. Si tel était le cas, vous en seriez informé et les décomptes sécurité sociale demeureront nécessaires pour le versement de la participation mutuelle.